PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 5 août 2013

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 5 août 2013, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers:	Sylvain Bergeron	Jean-Louis Tremblay
	Eugène Roy	Bernard Pedneault
	José Dufour	José Dufour

Formant quorum sous la présidence de madame Lili Simard, mairesse.

Sont aussi présents: Le greffier, Mario Bouchard
La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, madame la mairesse, ouvre la séance.

2. 189.08.2013 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Approbation de la liste des comptes;
- 4.1.2. Adoption d'une politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- 4.1.3. Adoption d'une politique d'évaluation du rendement du personnel de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- 4.1.4. Annulation d'un solde résiduaire non contracté du règlement d'emprunt numéro 117-2011;
- 4.1.5. Résolution modifiant le règlement numéro 145-2013 lequel décrète des travaux de revitalisation de la rue St-Antoine et l'affectation de la somme de 400 000 $ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 117-2011 en vue de financer une dépense de 400 000 $;
- 4.1.6. Autorisation d'emprunts temporaires – Règlements numéros 141-2012 et 147-2012;
- 4.1.7. Renouvellement de l'entente Accès Logis entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

4.2. Gestion du territoire :
- 4.2.1. Adoption du règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99;
- 4.2.2. Demande de dérogation mineure numéro 100-2013 soumise par monsieur Habib Traboulsi et madame Isabelle Néron pour la propriété sise au 110, rue des Lilas;
- 4.2.3. Demande d'autorisation Commission de protection du territoire agricole du Québec - Renouvellement exploitation d'une gravière – M et M Gaudreault;
- 4.2.4. Octroi d'un contrat Pavage régional – Asphaltage 2e rang ouest et 4e rang;
- 4.2.5. Demande de prolongation de délai construction d'une résidence – Madame Marie-Christine Côté et Monsieur Jean-Simon Allard;
- 4.2.6. Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
   4.3.1. Autorisation de signataires – Contrat de services circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » Commercialisation saison 2013;
   4.3.2. Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle – Formation d'un comité de sélection;
   4.3.3. Concours local d'embellissement nomination du jury;
   4.3.4. Nomination de deux (2) représentants au sein de la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

4.4. Rapport des activités du conseil :
   4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
   6.1. Motion de félicitations madame Monique Lévesque et monsieur Laurent Bilodeau.

7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 190.08.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 191.08.2013 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____
Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe

Messieurs les conseillers Eugène Roy et Bernard Pedneault ont procédé à la vérification des comptes.

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 juillet au 2 août 2013 laquelle totalise la somme de 427 632,16 $.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 192.08.2013 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bergeron d'adopter une politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 193.08.2013 ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'adopter une politique d'évaluation du personnel de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 194.08.2013 ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE NON CONTRACTÉ DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 117-2011

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 117-2011 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 726 000 $;

Considérant que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Considérant qu'il existe un solde de 450 755 $ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 117-2011 pour réduire le montant de la dépense de l'emprunt.

À ces causes, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy :

Que le montant de la dépense de l'emprunt du règlement numéro 117-2011 soit réduit de 1 176 755 $ à 726 000 $;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 195.08.2013 RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2013 LEQUEL DÉCRÈTE DES TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA RUE ST-ANTOINE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 400 000 $ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 117-2011 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 400 000 $

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault de modifier le règlement numéro 145-2013 lequel décrète des travaux de revitalisation de la rue St-Antoine et l'affectation de la somme de 400 000 $ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 117-2011 en vue de financer une dépense de 400 000 $ de la façon suivante :

1. De modifier le titre du règlement par le suivant :

   Décrétant des travaux de revitalisation de la rue St-Antoine et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas la somme de 400 000 $ sur une période de vingt (20) ans.

2. D'enlever le dernier considérant suivant :

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

3. De remplacer l'article 3 par le suivant :

   Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 000 $ sur une période de vingt (20) ans.

4. De remplacer l'article 4 par le suivant :

   Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. De remplacer l'article 5 par le suivant :

   S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. D'ajouter l'article 6 suivant :

   Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

   Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. D'ajouter l'article 7 suivant :

   Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 196.08.2013 AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES – RÈGLEMENTS NUMÉROS 141-2012 ET 147-2012

Considérant les termes de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes autorisant à décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses effectuées en vertu de règlements d'emprunt.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault que la trésorière soit autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses engagées aux termes des règlements d'emprunt suivant :

- 141-2012 lequel décrète une dépense de 637 471 $ dont un emprunt de 186 516 $ afin de financer la subvention accordée du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence;

- 147-2012 lequel décrète une dépense et un emprunt de 206 570 $ pour des travaux de rénovation de l'ancienne caserne incendie aux fins d'y localiser la maison des jeunes l'Évolution de Métabetchouan.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 197.08.2013 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ACCÈS LOGIS EN-

TRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour de renouveler l'entente de gestion de sept (7) unités (org. : 000085) pour le programme de supplément au loyer conclue entre la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la période du 31 mars 2013 au 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 198.08.2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy d'adopter le règlement numéro 148-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier le nombre d'étages autorisés à l'intérieur de la zone 133 CV
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments recouverts de matériaux flexibles
- Modifier les dispositions applicables aux espaces de stationnement
- Modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone 128 R

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 199.08.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 100-2013 SOUMISE PAR MONSIEUR HABIB TRABOULSI ET MADAME ISABELLE NÉRON POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 110, RUE DES LILAS

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 100-2013, soumise par madame Isabelle Néron et monsieur Habib Traboulsi concernant l'agrandissement de la résidence et la construction d'un garage attenant à une distance de 1,82 mètre de la limite la propriété alors que le règlement de zonage exige 4 mètres (dérogation de 2,18 mètres).

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 20 juin 2013 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 9 juillet 2013) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay :

Que la demande de dérogation mineure numéro 100-2013, soumise par madame Isabelle Néron et monsieur Habib Traboulsi soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 9 juillet 2013, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 200.08.2013 DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE – M ET M GAUDREAULT

Considérant que l'entreprise M et M Gaudreault s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de renouveler, pour une période de cinq (5) ans l'exploitation de la gravière sablière située sur sa propriété (partie des lots 14A et 15A, rang 2, canton Caron);

Considérant que la sablière est en exploitation depuis de nombreuses années et l'usage est conforme à la réglementation municipale (zone industrielle 29 I où cet usage est spécifiquement autorisé);

Considérant que la demande ne vise aucun agrandissement du site, seulement la reconduction de l'autorisation précédente, émise pour une période de cinq (5) ans;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport préparé le 19 juillet 2013 par le directeur du service d'urbanisme de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Monsieur Donald Bonneau, à l'effet de recommander aux membres du conseil de donner leur appui à cette demande.

À ces causes, monsieur le conseiller Eugène Roy propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par l'entreprise M et M Gaudreault dans le but de renouveler, pour une période de cinq (5) ans l'exploitation de la gravière sablière située sur sa propriété (partie des lots 14A et 15A, rang 2, canton Caron).

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 201.08.2013 OCTROI D'UN CONTRAT PAVAGE RÉGIONAL – ASPHALTAGE 2E RANG OUEST ET 4E RANG

Monsieur le conseiller Sylvain Bergeron propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin de confier le contrat de pavage d'une partie du 2e rang ouest et du 4e rang à Pavage régional pour la somme de 10 606,06 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 202.08.2013 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – MADAME MARIE-CHRISTINE CÔTÉ ET MONSIEUR JEAN-SIMON ALLARD

Considérant la vente d'un terrain résidentiel (231, rue de la Plaine) à madame Marie-Christine Côté et monsieur Jean-Simon Allard le 5 décembre 2011;

Considérant que l'offre d'achat intervenue entre les parties stipule que les acquéreurs ont l'obligation de construire une résidence dans un délai de deux (2) ans à compter de l'installation des services.

À ces causes, monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'accorder à madame Marie-Christine Côté et monsieur Jean-Simon Allard une prolongation de délai de l'obligation de construire une résidence jusqu'au 1er mai 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 151-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Evans Potvin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement numéro 151-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue d'interdire l'implantation de stations-services à l'intérieur de l'ensemble des zones CV.

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITE DE VIE

4.3.1 203.08.2013 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE SERVICES CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC

SAINT-JEAN » COMMERCIALISATION SAISON 2013

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Eugène Roy:

D'autoriser madame Lili Simard, mairesse et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de services à intervenir avec la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » relatif à la commercialisation du circuit cyclable saison 2013;

D'autoriser le paiement des honoraires pour la commercialisation 2013 selon l'article 3.01 du contrat de services représentant la somme de 2 060 $ plus les taxes applicables.

Le contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 204.08.2013 PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION ÉDITION 2013

Considérant que le Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle prévoit que le conseil municipal doit procéder à la formation d'un comité de sélection pour l'attribution des fonds du programme.

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bergeron d'autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'édition 2013 lequel sera représenté par les membres suivants :

- ✓ monsieur Eugène Roy
- ✓ monsieur Evans Potvin
- ✓ un citoyen de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 205.08.2013 CONCOURS LOCAL D'EMBELLISSEMENT NOMINATION DU JURY

Considérant qu'en mars 2013, le conseil autorisait suite à la recommandation du comité d'embellissement, le lancement d'un concours local d'embellissement, 1re édition;

Considérant que dix-neuf (19) participants se sont inscrits;

À ces causes, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser la formation d'un jury pour l'édition 2013, lequel sera représenté par les membres suivants :

- ✓ Monsieur Bernard Pedneault, conseiller municipal
- ✓ Madame Marie-Hélène Renaud, horticultrice
- ✓ Monsieur Mario Gagné

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 206.08.2013 NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour de procéder à la nomination de messieurs Eugène Roy et Josée Dufour, conseillers municipaux pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Madame la mairesse dresse le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunions Véloroute des Bleuets
- Participation à l'émission « La vie au Saguenay-Lac-Saint-Jean »
- Représentation lancement du livre « Métabetchouan se raconte » par madame Doris Bouchard
- Représentation traversée du lac
- Représentation 50e anniversaire du Camp musical
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Rencontres de citoyens

4.4.1 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Ce point est reporté à une prochaine séance.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 207.08.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS MADAME MONIQUE LÉVESQUE ET MONSIEUR LAURENT BILODEAU

Monsieur le conseiller Eugène Roy présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de madame Monique Lévesque et monsieur Laurent Bilodeau pour avoir participé au cahier habitation Toit et moi « Maisons et Jardins fleuris » et contribué à l'embellissement et la promotion de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Niveau d'endettement de la Ville;
- Revitalisation de la rue Saint-Antoine;
- Étroitesse de la rue Saint-André au centre-ville;
- S'assurer de la part des cyclistes du respect de la signalisation (arrêt) sur la Véloroute;
- Vitesse lors du passage du train au centre-ville et installation de barrières à la hauteur du site le Rigolet.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Jean-Louis Tremblay propose que la présente séance soit levée.

_____

Lili Simard, mairesse

_____

Mario Bouchard, greffier